

Harcèlement moral et sexuel : obligations de l'employeur et prévention

Gestion des ressources humaines - 2023

En résumé

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018) fait obligation aux entreprises employant au moins 250 salariés de désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

De plus, elle impose à tous les CSE, quel que soit leur effectif, la nomination, parmi ses membres, d'un référent pour favoriser la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes..

Objectifs :

Appréhender les notions de harcèlement moral, harcèlement sexuel.

Comprendre les responsabilités de la structure dans la prévention et la lutte contre ces phénomènes.

Connaître les mesures à prendre pour lutter contre ces phénomènes ou pour réagir dans une situation de harcèlement.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Dirigeant(e), Responsable Ressources Humaines, Manager.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur avocat, spécialisé droit social.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

L'obligation de sécurité pesant sur l'employeur.

Le harcèlement moral.

Le harcèlement sexuel.

Les outils pour prévenir les harcèlements.

Les outils pour réagir devant une situation de harcèlement.

360 €
Net de taxe par personne

P2 HARCELEM 20-C22

 1 jour, soit 7 heures

 Formation avec mobile learning intégré

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Pédagogie active et participative basée sur un apport juridique du formateur et sur les cas pratiques apportés par les stagiaires.

Cette formation est accompagnée d'un module de mobile learning gamifié accessible en ligne pendant 2 mois.

L'objectif du mobile learning est de compléter la formation en face à face ou à distance via des activités courtes, ludiques et engageantes depuis un smartphone, une tablette ou un pc où vous voulez et quand vous voulez.

L'assimilation des notions est favorisée par un format court, répété et surtout gamifié, sur une période de temps déterminée. Cette gamification est particulièrement efficace pour favoriser l'apprentissage. C'est l'ancrage mémoriel assuré.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire. Le suivi de l'action se fera à distance avec le formateur qui attestera de la présence des stagiaires lors des séances de formation à distance en web conférence.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

